



Règlement tournoi

TrackMania² Stadium (PC)



Article 1 : Organisation et présentation de la compétition

Un tournoi TrackMania² Stadium (PEGI3) sur PC est organisé dans le cadre de l'événement MIXI-T GAME DAY le 12 décembre 2020. L'organisation est assurée par la société Aux Frontières Du Pixel avec sa marque Helios Gaming, SCIC à capital variable – RCS : METZ 529 627 655 – dont le siège social est situé – Rue de l'Europe – Bâtiment Imax 57360 Amnéville.

Article 2 : Accès à la compétition sans CP

Le tournoi est accessible à toute personne physique majeure ou mineure sous réserve d'un accord parental écrit et signé par son représentant légal.

Article 3 : Modalité de participation

Soixante-quatre (64) participants peuvent être au départ d'une session de concours.

L'accès à la compétition est gratuit.

Les inscriptions se font au préalable sur Internet avec le lien suivant : <https://bit.ly/2K6TA2U>.

Une liste d'attente sera mise en place une fois le tournoi complet (en cas d'absence d'un candidat avant la première manche du tournoi).

Toutes inscriptions et participations valent en acceptation la globalité de tous les points du règlement. Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le format du tournoi, ainsi que les horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.



Article 4 : Format du tournoi

Le tournoi se déroulera en deux phases :

- Phase qualificative : Time Attack sur 4 cartes de 10 minutes chacune
- Phase de playoff : Format Cup sur une rotation de 6 cartes.

Les joueurs sont positionnés dans l'arbre de tournoi de manière indépendante et aléatoire.

Le jeu se déroule sur le jeu TrackMania² Stadium.

Le jeu se pratique dans sa dernière version, le jeu est mis à jour à la veille de l'événement.

Article 5 : Déroulé d'une phase qualificative

- . Le mode de jeu est le mode « Time Attack ».
- . Les 64 participants seront répartis en 4 groupes de 16 joueurs chacun.
- . Chaque groupe s'affrontera sur 4 maps choisi en amont de la compétition. Les maps jouées ne seront que des maps officielles du jeu. Elles seront annoncées 5 jours avant le jour de la phase de poule.
- . Les 4 meilleurs joueurs de chaque poule se qualifieront pour la phase de playoff.
- . En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement donné par le jeu sera celui de référence.

Article 6 : Déroulé de la phase finale

- . Le mode de jeu est le mode « Cup ».
- . Les 16 meilleurs joueurs des phases de poule seront répartis dans une unique poule.
- . Les joueurs s'affronteront sur 6 maps choisi en amont de la compétition. Les maps jouées ne seront que des maps officielles du jeu. Elles seront annoncées 5 jours avant le jour de la phase de poule.
- . En cas d'égalité entre deux joueurs, le classement donné par le jeu sera celui de référence.
- . Le premier joueur validant son statut de finaliste sera désigné grand gagnant de la compétition.



Article 9 : Divers

. Les participants doivent être présents 15 minutes avant le début de leur session sous peine d'être éliminé. En cas d'absence 5 minutes avant le début du tournoi se verra éliminé immédiatement.

. Chaque phase de jeu est supervisée par un arbitre qui est le seul souverain en cas de litige. Celui-ci se charge de la bonne conduite des joueurs et du respect des règles du jeu fixées par le présent règlement.

. L'arbitre est en charge d'enregistrer les scores et du bon déroulement du tournoi et se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit sportif de la compétition (voir Article 10 : comportement et conduite antisportive).

. Seuls les arbitres du tournoi sont habilités à désigner le vainqueur selon les critères définis dans le présent règlement.

. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tournoi en cas de problèmes majeurs qui perturberaient l'organisation.

Article 10 : Comportement et conduite antisportive

. Les principaux points de disqualification sont les suivants :

- Le joueur ignore les instructions données par l'un des arbitres,
- Le joueur conteste les décisions prises par l'un des arbitres,
- Le joueur ment ou tente d'induire en erreur un des arbitres,
- Le joueur est agressif et/ou violent,
- Le joueur fait preuve d'un comportement antisportif,
- Le joueur est impoli et insultant envers un autre joueur ou l'un des arbitres,
- Le joueur déroge à l'un des points du règlement général,
- Le joueur déroge à l'un des points mineurs du règlement TrackMania² Stadium.

. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un joueur convaincu de tricherie ou ayant un comportement contraire à l'esprit de la compétition.

NB : la tricherie n'est pas une pratique exhaustive, et sa considération comme son champ d'application sera à charge de l'arbitre.

Article 11 : Dotations et modalité d'attribution des lots

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois la même dotation pendant toute la durée de l'événement (par exemple, un joueur participant à deux tournois de l'événement, ne se verra remettre qu'une seule dotation de même type, aucune dotation de remplacement ne sera prévue). Son classement sera conservé mais la dotation ira au participant suivant dans le classement (à la condition que ce dernier n'ait pas déjà gagnée lui aussi cette dotation). L'annonce des gagnants sera faite le jour même de la qualification et les lots seront immédiatement attribués aux vainqueurs.



Article 12 : Droit de la personnalité

Des photos et/ou films des participants, notamment des vainqueurs, et des articles de presse ou documents publicitaires (notamment liste des participants, ...) sont susceptibles d'être réalisés pour les besoins de l'organisation du tournoi et dans le cadre de la communication faite autour. En conséquence, le fait de s'inscrire entraîne l'autorisation expresse et gratuite des participants (et le cas échéant des représentants légaux pour les participants mineurs) au profit de la société Aux Frontières Du Pixel de reproduire et communiquer au public toutes représentations de l'image des participants fixées sur les photos et/ou films pris, ainsi que le nom et prénom des participants et ce sur tout support (y compris Internet), pour toute utilisation, pour le monde entier et pour la durée du concours et après ce dernier. Il est convenu que l'autorisation ainsi consentie à Aux Frontières Du Pixel comporte la possibilité pour ces dernières de consentir, aux mêmes conditions, à tout partenaire de son choix sur ce concours.

Les compétiteurs autorisent donc la société pour le classement Helios Gaming à utiliser leur pseudo pour le classement, et à recueillir leur adresse mail notamment pour être contacté en cas de qualification à la finale du circuit.

Article 13 : Informatique et libertés

Les informations et données concernant les participants (nom, prénom, mail et pseudo) sont nécessaires pour assurer le bon déroulement et la gestion du concours et l'attribution des lots aux vainqueurs. Elles sont destinées exclusivement à la société Aux Frontières Du pixel. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Il vous suffit d'en faire la demande en magasin ou de nous écrire en ligne à contact@auxfrontieresdupixel.com ou par courrier à Aux Frontières Du Pixel, Bâtiment Imax | Rue de l'Europe – 57360 AMNEVILLE, en nous indiquant votre nom, prénom. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 14 : Responsabilités

L'organisateur se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants sont avertis des risques afférents à la pratique intensive de jeu vidéo et l'organisateur décline toute responsabilité à ce titre. Les participants seront seuls responsables des dommages qu'ils pourraient causer ou subir dans l'enceinte du lieu du déroulement du tournoi.



Article 15 : Application du règlement

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou de supprimer l'un des points du présent règlement si elle le juge nécessaire. Ce règlement est consultable sur simple demande sur le lieu d'organisation.

Article 16 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française et aux tribunaux compétents français.